

DANS CE NUMÉRO :

Les travaux de l'an 2000 : programme. 2

Un bel article dans *Le Chasse-Marée*. 2

Saga Internet : le monde en direct. 3

De la naissance à la renaissance : de 1539 3

Cotisation. 4

Le bogue de l'an 2000 n'aura pas lieu !

Les vérifications sont faites, l'horloge de l'ordinateur « astral » du moulin passera le cap de l'an 2000 sans problèmes; sous l'effet de l'onde marée, les portes à mer s'ouvriront à l'heure prévue et se refermeront bien à deux heures du matin le 1^{er} janvier 2000.

Dormez en paix, chers adhérents !!

Soyez tranquilisés aussi : après le cinquième exercice comptable, il aurait été en effet désagréable d'apprendre que les 332.000 F de cotisations, de souscriptions et de prix investis dans la réhabilitation, sans parler des 300.000 F de mécénat, ne serviraient plus à rien, du fait de quelque bogue mal "luné" !

Ceci dit, les moulins à marée en ont vu d'autres (passages de millénaire) : nous avons appris depuis peu que l'appareillage d'un moulin datant du 8^{ème} siècle avait été retrouvé presque intact dans le nord de l'Irlande.

De là à en déduire que les moulins passent effectivement le triple zéro contre vents et marées, il n'y a qu'un pas vite franchi.....

Bon millénaire à notre moulin restauré !

Et soyons plus modestes, bonne année 2000 à vous tous !

J. G



Les cartes de vœux.

Quelques uns de nos adhérents ont regretté que nous ne vous ayons pas proposé de cartes de vœux l'an passé, comme nous l'avions fait en 1997.

Nous avons donc décidé de reconduire cette opération. Toutefois, afin que ce soit plus facilement gérable, nous vous demandons de

faire une commande et un règlement distincts des cotisations. Ils devront être envoyés à l'adresse notée en dernière page.

Deux types de cartes sont disponibles : l'une est une reproduction d'une carte du début du siècle (N et B) et l'autre une photo prise un matin de grande marée (couleur).

SOMMAIRE :

- *Des marées et des boggles...*
- *Meilleurs vœux !*
- *Demandez le programme !*
- *Le moulin en vedette dans le Chasse-Marée.*
- *Allo, le Birlot ? Ici la terre...*
- *Trois siècles et demi : un âge respectable...*
- *N'oubliez pas !*

Les travaux de l'an 2000 : programme.

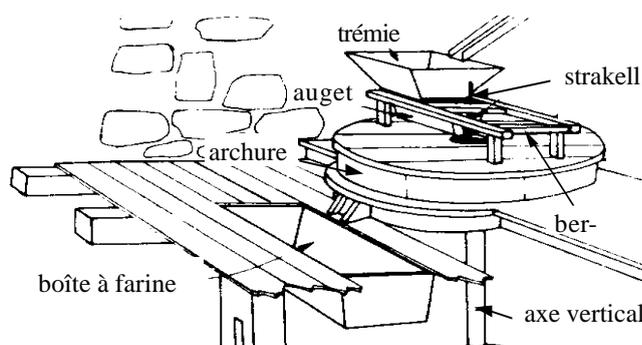
Comme nous sommes prévoyants, nous avons un peu anticipé sur l'an 2000 : les travaux sont déjà en cours de réalisation.

Les meules que nous avons récupérées dans un moulin de Ploumagoar (près de Guin-gamp) et qui étaient expo-sées devant la mairie ont été déplacées. Elles sont descendues (pas toutes seules, heureusement !) près de la station d'épu-ration où se trouve un poste de soudure. Ainsi des frettes (ou cerclage), entourant les meules et maintenant les pierres, ont été ajustées et soudées. Il

ne reste que la finition des plans exter-nes des meules, le ragréage. Lorsqu'el-les seront mises en place, 4 petites masses de plomb seront coulées dans des petites cavités sur le dessus de la

puisque c'est celle qui tourne) afin qu'elle soit parfaitement équilibrée sur l'axe vertical qui la supporte.

Les travaux de menuiserie restants sont, eux aussi, en cours de réalisation dans l'atelier de Gilles Morio : les différentes pièces de bois qui maintiennent la meule dormante ou gisante (celle qui est fixe) en place; l'archure qui est le coffre octogonal entourant les meules et qui reçoit la farine éjectée des meules par la force centrifuge; le couvercle de l'archure; la trémie qui sert d'entonnoir pour verser le grain, le berceau qui la sou-tient et l'auget, goulotte qui dépose le grain au centre de la meule courante;



meule supérieure (ou meule courante)

AVIS DE RECHERCHE

Nous sommes invités par l'organisation de BREST 2000 à exposer au village du patrimoine. Nous aimerions réaliser une présentation du moulin sur ordinateur avec photos, vidéos et images de synthèse du mécanisme, ce qui a le don d'attirer les regards et de nous éviter de redire la même chose toutes les 10 secondes. L'un de nos adhérents ou membre de sa famille aurait-il la possibilité de réaliser une telle présentation ?

Un bel article dans le *Chasse-Marée*.

La revue douarneniste d'histoire et d'ethnologie maritimes nous a consacré un article de 6 pages dans son numéro de septembre (n°127).

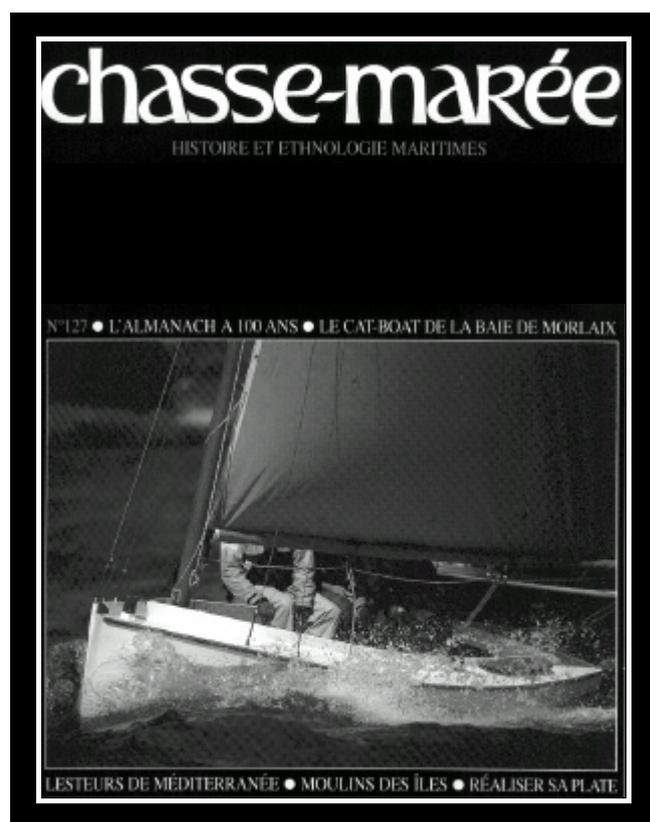
Cette revue met en parallèle dans deux articles distincts les restaurations des deux moulins à marée insulaires bretons : celui de l'île d'Arz dans le golfe du Morbihan et celui qui fait l'objet de toutes nos attentions...

Le journaliste André Linard était venu faire son reportage voici deux ans mais la parution de l'article a été retardée à cause de l'accident survenu sur le site du moulin que gère l'association du moulin de l'île d'Arz où, d'après ce que l'on nous a dit, un jeune homme est décédé alors qu'il essayait en jouant de passer par une porte à mer à clapet probablement semblable aux nôtres.

La responsabilité du Président de l'association qui loue le moulin, avec pour vocation bénévole de le réhabiliter, est recherchée devant les tribunaux.

Du coup, à Bréhat, par mesure de précaution, la commune propriétaire du site y a interdit les baignades. Comme de tous temps les baigneurs se sont amusés à passer sous les voûtes en nageant, cette interdiction n'est pas toujours comprise ni respectée...

Cet article nous fait revivre l'histoire ancienne du moulin



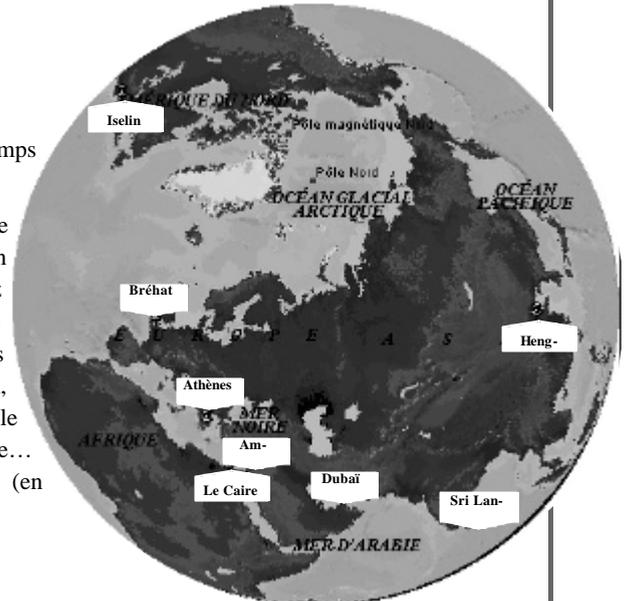
Saga Internet : le monde en direct.

Les commandes affluent ! Serons-nous en mesure de livrer 20000 tonnes de farine en Grèce, 50000 à Sri Lanka, 25000 aux USA et quelques livraisons supplémentaires pour la Jordanie et les Emirats Arabes Unis qui veulent faire délivrer la farine en Côte d'Ivoire ?

Parmi le courrier électronique que nous avons reçu, une question nous a été posée par un égyptien fabricant de croissants : pourquoi doit-on utiliser de la farine de froment pour fabriquer des croissants ? A mon avis, s'il est

fabricant de croissants, il est temps qu'il se pose la question !

Nous avons également reçu une proposition de Hengshui (en Chine, comme vous le savez certainement !) concernant du bromate de potassium. Jacques Glon me dit que le potassium, c'est pour traiter les patates et le bromure pour traiter autre chose... Aurions-nous un spécialiste ? (en matière de patates, bien sûr !)



De la naissance à la renaissance...

L'historique du moulin du Birlot mais aussi des deux moulins à vent de Bréhat sera publié au fil des numéros du Strakellig. Le précédent épisode nous avait laissés en 1611.

A l'audience du 29 septembre 1632 au duché de Penthièvre, il est rapporté que le moulin à vent de Krec'h Tarec nécessite des réparations, mais aussi, et cela nous intéresse particulièrement, « que si l'on batissoit un moulin à mer la revenu de la seigneurerie en seroit augmenté ». C'est donc la première évocation d'un moulin à marée à Bréhat.

Ce projet verra effectivement le jour : six ans plus tard, un contrat est passé, le 4 août 1638, entre le prince César de Vendôme et la princesse Françoise de Lorraine, duc et duchesse de Vendôme, d'Etampes, de Beaufort, de Mercoeur et de PENTHIEVRE, pairs de France, d'une part, et l'écuyer Jan de TANOUARN et Gillette LENEPVEU sa femme, demeurant en l'île de Bréhat, d'autre part.

Le duc et la duchesse ont « baillé et transporté à titre de féege noble » les trois moulins de l'île. Tout d'abord,

« le moulin de mer construit de nouveau (comprendre à neuf) en la dite isle par le dit Tanouarn » au terme d'un contrat passé entre lui et l'intendant général du duché le 5 septembre 1633. Celui-ci est « à présent tournans et moulans ». Mais également les deux moulins à vent qui sont, eux aussi, en état de fonctionner.

Il aura donc fallu près de cinq années de construction pour que le moulin du Birlot soit en état de marche ! En considérant le volume de pierres et de remblai nécessaire au seul établissement de la digue et les moyens alors employés pour la construction, cela n'est pas si étonnant.

Dans un aveu rendu à la seigneurie de Bréhat en 1679, les héritiers de Jan de Tanouarn reconnaissent détenir le fermage pour « le moulin à mer sittué dans l'isle de Bréhat, le moulin à vent de Crech Tallec, le moulin à vent de crech ar Pot ». La valeur de cette ferme est de 300 livres par an, dont ils doivent payer la moitié à la Saint Jean et l'autre à Noël.

Les aveux n'étaient pas seulement une reconnaissance des biens des vassaux

faite à leurs suzerains mais aussi des biens de ces derniers faite au roi. C'est ainsi que le duc de Penthièvre déclare, le 26 février 1682, détenir « les moulins vulgairement apellés moulins de Bréhat l'un sur la mer, les deux autres à vent ». Il précise également que ses vassaux ont obligation de « faire les charoi des matériaux nécessaires pour les réparations de ses chateaux chapelles maisons fours moulins métairies chaussées ponts et passages et faire curer les biefs de ses moulins ».

Nouvel aveu des héritiers Tanouarn le 7 avril 1690, par lequel ils reconnaissent détenir, sauf rachat de leurs investissements par le propriétaire, « le moulin à mer avec son étang et chaussée et les dits moulins à vent avec pouvoir de contraindre les dits habitants de l'isle de les suivre ». Le droit de suite consiste à l'époque à astreindre les sujets d'un territoire (ou banlieue) à venir moudre leur grain dans tel ou tel moulin. Le moulin sera dit « banal » et les habitants les « moureaux », « moulans » ou « détraignables ». Il en est de même pour les fours banaux ou à ban.

*Le moulin de mer construit de nouveau —
En l'ay féege par le dit Tanouarn au dextis d'un contrat de 1638.*

Ur vilin gozh pell 'zo dilezet - Na trist !
Difiniv ha krevrinus o selaou kroz ar skluz

Anjela Duval

Un vieux moulin délaissé depuis longtemps - Que
c'est triste !
Immobile et mystérieux écoutant le grondement de
l'écluse.

**Sauf erreur de notre
part, votre cotisation
1999 n'est pas à jour.**

Adresse du site Internet :

http://www.bretagnenet.com/moulin_brehat/

E-mail : birlot@bretagnenet.com

Association du Moulin du Birlot

B.P. 5
22870 ÎLE DE BRÉHAT

Téléphone : 02 96 20 02 83

Télécopie : 02 96 20 02 83

Messagerie : birlot@bretagnenet.com

Adresse publi postage ligne 1
Adresse publi postage ligne 2
Adresse publi postage ligne 3
Adresse publi postage ligne 4
Adresse publi postage ligne 5

Versement de cotisation pour l'année 1999

(Formulaire OU PAPIER LIBRE à retourner à l'adresse ci-contre)

NOM, PRÉNOM :

ADRESSE (où doivent être expédiés les documents) :

désire adhérer à l'Association du moulin du Birlot pour l'année 1999 à titre de :

membre actif et verse à cet effet une somme de 100 F

membre bienfaiteur et verse à cet effet une somme de _____ F (250 F mini-
mum)

A _____, le _____

Commande de cartes de vœux

À retourner avec votre règlement à :
Ass. Moulin du Birlot – Marion LE PACHE
125 rue Anatole Le Braz
29480 LE RELECQ-KERHUON

NOM, PRÉNOM :

ADRESSE (où doivent être expédiés les cartes) :

désire cartes de vœux (30 F les 5, 50 F les 10, 100 F les 22)